

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 68 (1929)
Heft: 29

Rubrik: Lo vîlhio dèvesâ
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

L'Agence de publicité Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE.

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



LETTRE DE LA MI-JUILLET

PARTOUT où il y a des Vaudois, il y a une petite patrie vaudoise, même ne serait-ce qu'un coin de patrie vaudoise. Lors de la visite du roi d'Egypte, un petit bout de patrie vaudoise s'était rassemblé sur le trottoir de la place de la Gare de Berne, et consistait surtout en mamans et en petits Vaudois.

Les commentaires allaient leur train. On se rappelait les uns aux autres ce qu'on avait vu autrefois, à Lausanne, en fait de réceptions. Il n'y avait pas eu tant de soldats que ça, ni des cyclistes, ni des cavaliers, mais c'était été bien beau, tout de même, et puis, à Lausanne, la foule était joyeuse quand même il faisait chaud. Aussi, on riait, on plaisantait. A Berne, cette foule était bien morose.

Le cortège se faisant attendre, de quoi se serait-on entretenus si ce n'est de la Patrie vaudoise absente.

C'est le Jorat qui déroule ses campagnes ; c'est le vignoble avec ses splendeurs ; c'est telle petite ville vaudoise qui n'a pas sa pareille ; heureusement qu'elle envoie ses produits à Berne. Tous les Vaudois de Berne connaissent le magasin de l'Aarberggasse... Produits qui n'ont pas leurs pareils non plus ; produits qu'on ne trouve exquises à ce point que parce que venant du canton de Vaud. Ainsi, allant par la pensée de Payerne à Cully, de Cully à Mézières, passant par Yverdon, pour redescendre à Moudon, les minutes se sont écoulées et la troupe se figeant au garde-à-vous, annonce qu'il se prépare quelque chose.

En effet, les automobiles défilent, mais si vite qu'on voit fort peu de choses ; le bout de Patrie vaudoise sur le bord de pavé, voulait acclamer le Canton de Vaud, en la personne du sympathique Conseiller fédéral, Monsieur Pilet-Golaz, mais où et quand a-t-il passé ?

Un petit Vaudois crie à tue-tête :

— Voilà un roi, avec un beau manteau rouge et une couronne sur la tête !

— En voilà encore un, crie un autre petit Vaudois...

— Maman, il y a deux rois... ajoute un autre.

Hélas ! Les petits malheureux ont pris le manteau aux couleurs helvétiques pour celui d'un roi, et le tricolore de l'huissier fédéral pour une couronne de roi !

Le roi, le vrai, a passé inaperçu !. Personne ne le regretta pour les petits Vaudois. Quelle royauté ne se drape en un manteau resplendissant, dans l'imagination enfantine ? — quelle tête royale ne se conçoit que surmontée d'une couronne ? Et à tout prendre, un beau tricolore galonné s'accommodera plus facilement au titre de couronne qu'un lourd fez à gland noir.

Voilà pour les petits Vaudois.

Les grands ont reconnu le roi, le vrai. Des mamans vaudoises l'ont vu, elles aussi, avec un monsieur souriant tout de noir vêtu.

— Qui est-ce ?

— C'est Monsieur Motta...

— Non, c'est Monsieur Musy...

— Mais non, rectifie quelqu'un parmi ces Vaudois, c'est le président Haab. C'est le président de la Confédération qui se promène avec le roi...

Et c'est ainsi qu'aux yeux de ce petit bout de

Patrie vaudoise, passa le roi d'Egypte, se promenant avec le président de la Confédération par un soleil radieux de juillet, en l'an des rois 1929, avec un déploiement magnifique de forces militaires bernoises, fantassins, cyclistes et cavaliers...
Mme David Perret.



L'IMPOSSIBLIO

N dzouveno luron, qu'avai prâo bin, mà que n'avai pequa ni père, ni mère, étai tant rupian que l'arâi tot medzi cein que possédâvê se la Justice dè pé ne lâi avâi pas nonmâ on tiurâteu po lâi teni sa borsa. Cé tiurâteu ne lâi baillivê dè l'ardzeint què tsau pou, kâ lo gaillâ n'étâi pas fortu dè lo gardâ dein son bosson, et l'étâi à tot momeint à râocanâ oquie po poâi allâ âo cabaret.

— Ah, ça ! lâi fe on dzo son tuteu, que trovâvê que vegnâi trâo soveint à l'eimplietta, te n'êst portant pas rênâonâ et te n'as rein dè vergogne, ne pâo-tou don pas tsandzi ?

— Que volliâi-vo que tsandzêyo, repond lo lulu, vo ne m'ê bailli jamé què dè la mouniâ.

ON SECOND MARIADZO

JAN à la Gritte, qu'étâi vévo, s'étâi remariâ, que l'avâi dza cinquante-cinq ans, avoué 'na véva qu'êin avâi quasi atant. Lo dzo que furont po cein à l'église dè Mordze, firent lo repê dè noce à l'hotet dâo Port et l'alliront ein après bâirè on verro à St-Surpi, iô fâ tant galé su la galéri dè la pinte, et lâi furont tota la noce, que l'étont bin 'na di-zanna.

— Qu'est-te cein que totès cliâo dzeins avoué l'âo z'haillons dè coumenion, se fe à son vesin on pâyân que lè ve passâ tandique l'einvouâvê lè rebats su sa courtena ?

— L'est onna noce, pardié, repond l'autro.

— Coumeint, onna noce ! et iô sont lè z'êpâo, kâ n'ia rein què dâ vilhio ?

— Oh bin ! repond lo vesin, cein vâo êtrè on ressemelladzo.

LA JUSTICE DANS LA LITTÉRATURE

MONSIEUR Léon Treich a eu la curiosité de grouper en un petit volume de la « Collection d'Anas » l'opinion de quelques magistrats, philosophes et hommes de lettres sur la Justice et les Juges.

Dans l'impossibilité de tout citer, nous nous bornons à prendre, au hasard, quelques-unes de ces opinions ou anecdotes que nous livrons à la méditation des lecteurs. ***

« Pierre le Cruel, roi de Castille, qui vivait au XIV^e siècle, était un monarque habile et sage. Il nommait lui-même les juges de son royaume et ne le faisait qu'à bon escient. Un jour une place de juge au tribunal de Séville était vacante ; trois concurrents briguant l'honneur de l'occuper, Pierre III les fit venir en son palais et, leur mon-

trant du doigt une moitié d'orange qui flottait sur l'eau du bassin :

— Qu'est-ce que cela, leur demanda-t-il ?

— C'est une orange, dit le premier sans hésiter.

— C'est la moitié d'une orange, dit le second, sans réfléchir.

Et comme le troisième ne répondait pas :

— Qu'est-ce que cela ? lui demanda de nouveau le roi.

Alors le troisième, prenant des mains du roi la canne que celui-ci tenait, fit venir jusqu'à lui l'orange qui flottait. Puis la retournant en tous sens :

— Sire, dit-il, après avoir hésité quelques instants, ce doit être la moitié d'une orange.

— Tu es un sage, lu répondit le roi, tu occuperas la place vacante, car tu n'as pas voulu, comme tes concurrents, juger sans avoir bien étudié la question, et encore n'as-tu point voulu la résoudre, quoique tu fusses à peu près certain que tu ne te trompais pas. C'est ainsi qu'il faut être lorsqu'on brigue l'honneur de juger les actes de ses semblables.

Pour La Rochefoucauld, l'auteur à la fois dé-sabusé et méprisant des « Maximes » la justice n'est, pour l'homme, qu'un moyen d'obtenir un avantage :

« L'amour de la justice, dit-il, n'est en la plupart des hommes que la crainte de souffrir de l'injustice. Nous récusons des juges pour les plus petits intérêts et nous voulons bien que notre réputation et notre gloire dépendent du jugement des hommes, qui nous sont tous contraires, ou par leur jalousie, ou par leur préoccupation, ou par leur peu de lumières et ce n'est que pour les faire prononcer en notre faveur que nous exposons en tant de manières notre repos et notre vie. »

Quant au doux Fénelon, il s'exprime de la manière suivante :

« Pour bien gouverner un peuple, il faut peu de juges et peu de lois. Il y a peu d'hommes capables d'être juges ; la multitude des juges corrompt tout. La multitude des lois n'est pas moins pernicieuse : on ne les entend plus, on ne les garde plus. Dès qu'il y en a tant, on s'accoutume à les révéler en apparence et à les violer sous de beaux prétextes. »

Un autre moraliste, La Bruyère, n'est pas tendre pour la justice de son époque :

« Le devoir des juges est de rendre la justice ; leur métier, de la différer. Quelques-uns savent leur devoir et font leur métier. »

Il se trouve des juges auprès de qui la faveur, l'autorité, les droits de l'amitié et de l'alliance, nuisent à la bonne cause, et qu'une trop grande affectation de passer pour incorruptibles expose à être injustes. »

La Fontaine, dont le trait dominant est l'universelle sympathie, conte l'anecdote suivante :

« Deux avocats qui ne s'accordaient point

Rendaient perplexe un juge de province :

Si ne put onc découvrir le vrai point,

Tant lui semblait que fut obscur et mince.

Deux pailles prend d'inégale grandeur ;

Du doigt les serre : il avait bonne pince.

La longue échet sans faute au demandeur,

Dont renvoye s'en va gai comme un prince.